Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-5-11 : TAXE DE SEJOUR - TARIFS 2027

La commune de SAINT-EVARZEC a institué une taxe de séjour depuis le 1er janvier 2023.

Les tarifs de la taxe de séjour sont uniformisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Le tableau joint en annexe expose les tarifs de la taxe de séjour par catégorie d'hébergement, applicables au 1er janvier 2027. Ceux-ci sont inchangés par rapport à 2026.

Il vous est proposé :

D'APPROUVER les tarifs de la taxe de séjour, applicables au 1er janvier 2027, conformément au tableau joint en annexe.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET